

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions administratives

Sessions de la Conférence des Parties

STRUCTURE ET DURÉE DES SESSIONS A VENIR

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La première session de la Conférence des Parties (Berne, 1976) a duré cinq jours. Les sessions ultérieures de la Conférence des Parties (CdP) ont duré 10 jours, avec une pause de deux jours au milieu.
3. Depuis de nombreuses années, les sessions de la CdP sont précédées par une session d'un ou deux jours du Comité permanent.
4. La pratique récente est d'organiser la cérémonie d'ouverture de la CdP le jour avant d'entamer les travaux de la session, afin de ne pas empiéter sur le temps à disposition pour la discussion de fond des documents de travail et des propositions.
5. Si l'on ajoute les journées consacrées à l'enregistrement des participants, et à toute réunion qui précède une session de la CdP (comme le Comité permanent ou toute séance de dialogue sur l'éléphant d'Afrique), il apparaît clairement que nombre de participants ne sont pas obligés d'être présents deux semaines ou davantage sur le lieu de la session. S'agissant du personnel du Secrétariat, cette période est prolongée de quelques jours en raison des préparatifs de la CdP.
6. Le nombre de jours que les participants doivent passer dans les lieux où se déroulent les sessions de la CdP de la CITES a pour tous une incidence significative en termes de coûts. Les incidences financières concernent tout particulièrement le pays hôte, qui couvre non seulement les frais du centre de conférence et tous les frais locaux, mais qui, en raison de la résolution sur le financement (actuellement Conf. 15.1), doit aussi payer les frais de déplacement et de subsistance du personnel du Secrétariat CITES et le personnel des services de conférence. Cette situation a également des implications sur le fonds d'affectation spéciale, qui sert à rétribuer le personnel extérieur (interprètes, traducteurs, rapporteurs et dactylographes). L'effet des longues sessions sur tous les participants et leur famille représente, quant à lui, un coût moins tangible.
7. Le nombre total de points de l'ordre du jour discutés lors des conférences des Parties a peu varié ces dix dernières années, et on constate de manière générale que le nombre total de propositions d'amendement aux annexes a diminué au cours de cette période (passant de 75 à la CdP10 à 42 à la CdP15). Cela laisse entrevoir la possibilité de réduire le temps nécessaire aux discussions, même s'il faut reconnaître que le nombre total de documents de travail et de propositions n'est pas, en soi, un bon indicateur du temps nécessaire aux discussions, sachant que certains sujets peuvent être complexes et exiger de longues négociations.
8. Le Secrétariat a néanmoins l'impression qu'il pourrait être possible de réduire la durée globale des sessions de la CdP d'un jour au moins, et souhaite par conséquent étudier les moyens d'y parvenir sans porter préjudice à la conduite de la session.

9. Le Secrétariat a étudié trois options:

a) Faire de la journée de la cérémonie d'ouverture une journée complète de travail:

Cela reflète la pratique qui prévalait avant la CdP11, si ce n'est qu'il y avait une pause d'une journée entre la session du Comité permanent et le premier jour de la session de la CdP. Cette idée semble bonne mais n'a pas été suggérée pour la CdP16, à l'occasion de laquelle il est prévu de célébrer le 40^e anniversaire de la conclusion de la Convention (le 3 mars 2013);

b) Réduire la pause en milieu de session de deux à un jour:

Bien que cela soit possible en théorie, l'expérience a montré que sans augmentation des ressources, deux jours sont nécessaires pour le traitement des documents (préparation, édition, référencement, formatage, traduction, impression, distribution, etc.) destinés à la deuxième semaine de la session. Il ne faut pas non plus oublier que la pause en milieu de session est aussi l'occasion pour les groupes de travail de progresser, pour le pays hôte de montrer aux participants ses ressources sauvages, ainsi que ses efforts de conservation et sa culture, et pour les participants de se préparer pour les derniers jours durant lesquels toutes les décisions seront finalisées.

c) Réduire la durée de la deuxième semaine de cinq à quatre jours:

Il semble que cette option soit la meilleure. Elle exigerait une bonne organisation et une présidence efficace et pourrait en outre nécessiter une ou plusieurs séances de nuit, une véritable rareté aux réunions CITES ! Ces séances de nuit ont un impact financier pour le pays hôte et le Secrétariat car elles exigent des heures supplémentaires de la part des techniciens, du personnel du centre de conférence, des interprètes, des traducteurs et des rapporteurs, autant de personnels externes. Mieux vaudrait donc éviter les séances de nuit.

10. A la lumière de ce qui précède, le Secrétariat estime que la seule option possible pour réduire la durée de la CdP16 sans augmenter les ressources consisterait à réduire la deuxième semaine à quatre jours. Le Secrétariat souhaiterait donc discuter de la mise en œuvre éventuelle de cette option pour la CdP16 et, en cas de réussite, pour les sessions futures. Le Secrétariat souhaiterait connaître le point de vue du Comité permanent et des Parties ayant le statut d'observateurs, et accueillera volontiers toute suggestion pratique en la matière.